



Toulouse le 20 mars 2021

Objet : Actualités sociales

Service public 3 mars 2021 : Un arrêté paru au JO du 25 février 2021 revalorise le chèque énergie. Le chèque énergie est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Le plafond des ressources doit être inférieur à 10800 euros. Son montant varie de 48 à 277 euros.

Lettre ESE 9 mars 2021 : L'Assurance Retraite propose 7 PODCASTS intitulés « Le temps d'être soi » destinés aux actifs proche de la retraite et à leur entourage. Parmi les thématiques : la rupture avec la vie professionnelle, quête de soi, rapport au couple, rapport à la famille, question de l'habitat, question du vieillissement et de la mort.

Protection Sociale Informations 10 mars 2021 : L'UCANSS va entamer une réflexion concernant l'impact sur la branche professionnelle de la création en 2020 de la Branche Autonomie. Comment adapter la gouvernance et l'offre de services en vue d'une intégration de la CNSA à l'UCANSS.

PSI 10 mars 2021 : Les administrateurs de la CNAV et de l'AGIRC-ARRCO sont appelés, le 16 mars, à approuver la délibération entérinant l'accord de coopération de deux régimes au service d'un développement d'un « inter régimes de gestion » ainsi que la mise en commun de données.

La CNAV a été saisie d'un projet de décret relatif à la mutualisation du contrôle d'existence des retraités résidant à l'étranger, confiant au GIP Union Retraite, le soin d'organiser cette gestion mutualisée.

Média Social 15 mars 2021 : Afin de faciliter la démarche des électeurs, un décret du 11 mars 2021 institue une télé procédure pour l'établissement des procurations de vote. Cette procédure, dont les modalités doivent encore être précisées par arrêté, peut en particulier être utile pour les personnes handicapées ou âgées éprouvant des difficultés à se déplacer.

Les Echos 17 mars 2021 : L'AGIRC-ARRCO renoue avec les déficits. La crise a engendré un trou de 4,8 milliards d'euros, mais les réserves financières ne descendront pas sous le seuil d'alerte avant 2026. Les partenaires sociaux vont néanmoins devoir prendre des mesures de redressement dans un futur proche. Un déficit technique de 3,5 milliards d'euros devrait persister en 2021.

Le Monde du 17 mars 2021 : La CNAV a travaillé à résoudre les problèmes d'équité face à la généralisation du télétravail. « On a accordé un jour de télétravail à tous les non télétravailleurs qu'on a affecté à des missions administratives, et, dans un second temps, pour ceux qu'on ne pouvait pas mobiliser sur site, on a créé une nouvelle mission en coopération avec d'autres services publics. Pour tous, c'était important de se sentir utiles pendant le COVID. On a coordonné les compétences comportementales des chauffeurs, des électriciens de la CNAV,

au côté d'autres personnels de la protection judiciaire et du ministre de l'intérieur réunis sur une plateforme téléphonique pour prendre contact avec les personnes âgées ».